COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 15 avril 2020

Pour répondre aux difficultés de financement des entreprises la médiation du crédit est présente dans tous les territoires

Face à une crise sans précédent, la mobilisation de la médiation du crédit est totale, afin que le maximum d'entreprises, quelle que soit leur taille, notamment les TPE, PME, les indépendants, puissent surmonter ce choc.

Un engagement de tous les acteurs : Les banques se sont engagées à soutenir les entreprises en leur accordant des reports jusqu'à 6 mois des remboursements de crédits et en octroyant des prêts qui sont garantis par l'État pour soutenir leur trésorerie.

Les assureurs-crédit bénéficient d'une réassurance publique et se sont engagés à accompagner les clients assurés et sécuriser leur trésorerie.

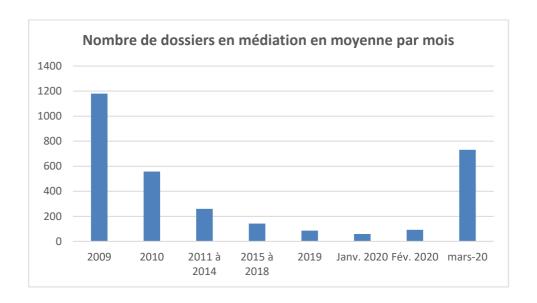
Un accompagnement coordonné: Les banques et les assureurs-crédit sont engagés vis-àvis de la médiation du crédit, gérée par la Banque de France, les premières par un <u>Accord de place</u>, les seconds par une <u>Convention</u>. La médiation est d'ores et déjà pleinement mobilisée pour ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement avec une banque ou un assureur-crédit.

Un réseau présent sur tout le territoire pour toutes les entreprises : La médiation du crédit aux entreprises est un service de proximité, gratuit et confidentiel, mis en œuvre dans les 100 départements de France métropolitaine et d'outre-mer par les directeurs départementaux de la Banque de France et les agences de l'IEDOM et de l'IEOM.

François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France, a rappelé à plusieurs reprises : « que la médiation du crédit ne laissera pas d'entreprise seule face à ses difficultés de financement et mobilisera tous les moyens nécessaires pour répondre à la montée en puissance des demandes. Des statistiques seront publiées chaque semaine pour rendre compte des actions de la médiation ».

Que fait la médiation du crédit depuis le début de la crise ? Au niveau national, la médiation assure la coordination, les relais d'informations et les interactions nécessaires avec les acteurs publics, bancaires et plus largement les réseaux d'accompagnement des entreprises.

Au cours du seul mois de mars, 731 entreprises ont été éligibles à la médiation du crédit, ce qui représente 70% des demandes de médiation traitées au cours de toute l'année 2019. Un grand nombre de cas ont porté sur les demandes habituelles de dénonciations de découverts, de refus d'augmentations de crédits de trésorerie ou de difficultés liés à des reports d'échéances de crédits.

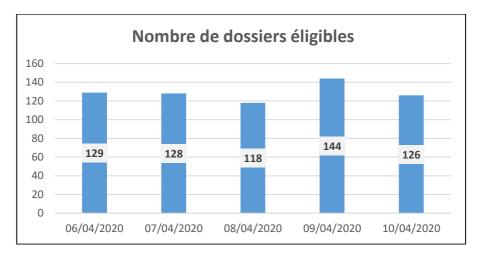


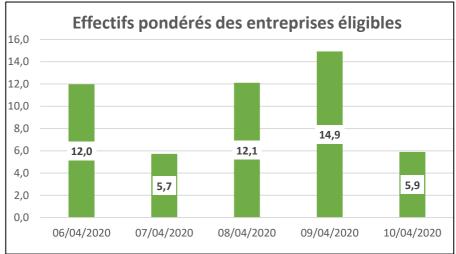
Cette très forte sollicitation se confirme en avril, puisqu'entre le 6 et le 10 avril, 645 entreprises ont été éligibles à la médiation du crédit. Les entreprises concernées sont quasiment exclusivement des TPE (6 salariés en moyenne) dont la situation est généralement dégradée et qui peuvent être confrontées à des refus de prêts garantis par l'État (PGE). Les montants cumulés de crédits demandés atteignent 112 millions d'euros sur les 5 jours, soit un montant quotidien de 22,4 millions et un encours moyen de 174 100 euros.

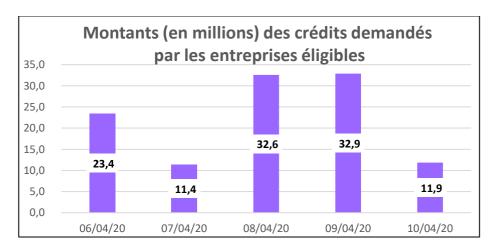
La médiation est toutefois saisie de quelques dossiers pour des montants plus significatifs (une dizaine de dossiers pour environ 54 millions); ce qui, après correction de ces demandes, donne un montant de crédits d'environ 11,6 millions par jour et un encours moyen de 92 100 euros.

SAISINES DE LA MÉDIATION DU CRÉDIT

SEMAINE DU 6 AVRIL 2020







À propos de la Médiation du crédit : La Médiation du crédit est adossée à la Banque de France ; elle est conduite sur tout le territoire, dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire, par 105 Médiateurs du crédit qui sont les directeurs de la Banque de France en métropole et les directeurs des instituts d'émission en Outre-mer. Sa mission est de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement avec une banque ou un assureur crédit. https://mediateur-credit.banque-france.fr/.

Contact Presse:

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00